

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/352

**Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 8 jeunes
Rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »**

Séance du mercredi 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 34⁽¹⁾

Présents à la
séance : 24

Excusés

représentés : 9

Absent : 1

* Arrivé à 18 h 38 avant le vote
relatif au vœu de la commune en
faveur de la paix au Proche-Orient

** Arrivée à 18 h 52 avant le vote
relatif au vœu de la commune en
faveur de la paix au Proche-Orient

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

(1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 novembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/352

Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 8 jeunes rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »

Jeunesse

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Kykie BASSEG, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission d'attribution des bourses aux projets qui s'est réunie le 16 octobre 2023,

CONSIDERANT le dispositif de la municipalité de Ris-Orangis d'aide aux projets individuels ou collectifs des jeunes rissois et notamment l'aide au permis de conduire,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DECIDE de verser une aide de 500 € aux personnes citées en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

PRECISE que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **30 NOV. 2023**

Publié le : **30 NOV. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

